

**COMMUNE DE RÉMUZAT****DEL- 10B-14122023**

Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20231214-DEL_10B_141223-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 08/12/2023
AUBERY Chantal	X				
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : D VIGNES
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		Éric BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		Delphine VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
Total	9				

**OBJET : choix du locataire pour l'appartement dit « du receveur »
2 place Louis Latil**

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération du 14/12/2023 qui fixe le loyer de l'appartement situé 2 place Louis Latil dit « logement du receveur » à 450€ + 100€ avance sur charge (84m2).

Monsieur le Maire informe que la mairie a reçu 2 candidatures pour la location cet appartement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ATTRIBUE** la location de l'appartement sis 2 place de Louis Latil à Madame Catherine CELLIER à compter du 1^{er} janvier 2024.
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Delphine VIGNES



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 3